

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Valérie SAUVIAT - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET - Laurence LÉPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Étaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Laurent BOULO donne pouvoir à Laurence GEFFRAY - Patrice GUIHARD donne pouvoir à Luc PORTET - Nadège VÉRON donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX - Dominique MIGAULT donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT

Secrétaire de Séance : Chantal DEMY

Monsieur le Maire demande à Chantal DEMY, désignée secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2019. Le compte-rendu ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Marie-Annick DURAND.

1 – Affaires foncières – Bilan des opérations immobilières 2018

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de ce Bilan des opérations immobilières 2018

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

2 – Tarifs Municipaux – Nouveaux tarifs

Cette délibération ne soulève aucun débat.

VOTE : Unanimité

3 – Budget Principal 2019 – Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

4 – Budget Annexe des Pompes Funèbres 2019 – Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque

VOTE : Unanimité

5 – Budget Principal 2019 – Pertes sur créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Cette délibération ne soulève aucun débat.

VOTE : Unanimité

6 – Subventions aux associations 2019 – Subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles

Gwénaëlle MORVAN précise que la Mission Locale a sollicité toutes les communes et que la participation de chaque collectivité a été calculée en fonction du nombre de ses habitants. Elle informe ses collègues du Conseil Municipal que le Directeur de la Mission Locale sera présent à la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet prochain pour présenter le bilan d'activités de la Mission Locale.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

7 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Suppression du dispositif

Frédéric MICHÉ indique que depuis le début du mandat les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire regrettent le manque de clarté dans les orientations politiques et de perspectives claires quant aux stratégies budgétaires et d'investissement de l'actuelle Majorité. Une fois encore la méthode pour la mise en place de cette taxe est contestable. Faire le choix de mettre en place une taxe sans en avoir diagnostiqué les conséquences, comment est-ce possible ?

La délibération que Monsieur le Maire nous propose de voter atteint des sommets d'inconséquences et de déficit de vision à court terme et à long terme.

Le 17 décembre dernier et le 28 janvier de cette année, Monsieur le Maire argumentait la nécessité de lever cette taxe sur la publicité extérieure pour équilibrer le budget et répondre aux besoins de Guérande.

Aujourd'hui, sous la pression d'une pétition de quelques entreprises aux carnets de commandes bien remplis (dixit Monsieur le Maire), il est demandé au Conseil Municipal de supprimer purement et simplement cette taxe.

Où est la logique, si ce n'est une logique essentiellement électorale, ou comment préparer sa réélection sur le dos des contribuables Guérandais, car il faudra bien retrouver ce manque à gagner quelque part pour équilibrer les finances. La Majorité saura, n'en doutons pas, réclamer de l'argent public pour retomber sur ses jambes.

Frédéric MICHE aimerait savoir comment la Ville va retrouver cet équilibre ? Quelles pistes de nouvelles ressources ont été identifiées ? Quelles pistes d'économies sont-elles envisagées ? Quels services vont être retirés aux Guérandais ?

Pour les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire c'est de la gestion à la petite semaine qui relève de l'inconstance et d'un manque de cohérence.

Avec la hausse du taux de la taxe d'habitation (300K€) et la mise en place de la surtaxe sur les résidences secondaires (120K€), cette TLPE (170k€) permettait de faire reposer l'augmentation des ressources municipales à la fois sur les habitants et les entreprises. Aujourd'hui cette

décision de supprimer la TLPE revient à faire porter l'effort de consolidation des finances de la Ville sur les seuls habitants, c'est injuste !

Cette taxe n'était pas incohérente, l'effort demandé aux entreprises doit être mis en parallèle avec ce que fait la collectivité pour donner un environnement favorable au développement des zones d'activités : Cap Atlantique (8 millions d'€ pour la requalification de Villejames), le Département fait un nouveau rond-point pour fluidifier les accès à la zone, des caméras ont été placées à la demande des entrepreneurs.

De plus, cette taxe qui s'appliquait essentiellement aux commerces des zones d'activités permettait de préserver les commerces de centre-ville qui subissent une moindre fréquentation et de compenser les difficultés logistiques qu'elles subissent.

L'iniquité relevée par les entreprises vis-à-vis des commerces en ligne ne tient pas, elles peuvent, elles aussi, se développer sur le net.

Cette taxe permettrait d'inciter les entreprises à réduire la pollution visuelle qu'elles engendrent, le gaspillage des ressources induit, l'incitation à consommer toujours plus et le conditionnement des esprits.

Pour cette raison écologique, par souci d'équité entre habitants et entreprises, parce que cette taxe préserve les commerces de centre-ville et pour dégager une ressource supplémentaire pour la Ville et ainsi développer les services aux Guérandais, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne voteront pas la suppression de cette taxe.

Hélène CHALLIER dit que la délibération qui est proposée là interpelle les élus du groupe Guérande Alternance pour plusieurs raisons.

Si les élus du groupe qu'elle représente avaient voté contre en son temps en arguant que l'on devait cesser d'alourdir la pression fiscale sur les entreprises, le fait que l'on épargne les plus grosses sociétés est un signal injuste.

Il y a là, par-delà le symbole, une démarche qui relève plus de la campagne électorale que de la nécessité politique et juridique. Il faut bien faire attention à ne pas confondre action politique et gesticulation de campagne.

En effet, ce règlement, même non mis en œuvre, nous donne un levier pour négocier avec les acteurs économiques en vue de juguler leur expansion publicitaire. S'il n'y a plus de Taxe Locale, il n'y a plus de moyen de pression pour contrôler la taille des affichages.

D'ailleurs elle demande ce qui a été négocié en échange ? Rien, de l'aveu même de Monsieur le Maire puisqu'ils auraient tout récemment accepté de réduire la taille de leur affichage en compensation.

Mais de la parole aux actes, il y a un pas.

Alors, Monsieur le Maire nous dit qu'il fera appliquer la loi. Que ne le fait-il pas déjà ? Pourquoi tolère-t-on des enseignes clignotantes électrifiées sur la Route Bleue depuis 15 ans au mépris de tous nos règlements ?

Hélène CHALLIER demande à Monsieur le Maire de montrer qu'il peut faire appliquer la loi au lieu de supprimer des règlements dont on constate ici qu'ils ne sont d'ailleurs pas mis en place depuis qu'ils ont été votés.

Pour conclure, elle demande que l'on mette en œuvre les règlements qui ont été votés et que l'on veille à leur application.

Dans cette affaire, le positionnement de la Majorité est tellement flou et mal motivé que les élus du groupe Guérande Alternance voteront contre.

Monsieur le Maire note que la mise en place d'une taxe ou la suppression d'une taxe rend les choses égales en termes d'appréciation. Les leviers, il y en a, notamment actuellement avec la Taxe Locale de Publicité concernant spécifiquement les zones d'activités commerciales et économiques dont le Parc de Villejames fait partie. Le Règlement Local de Publicité doit être approuvé lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2019 puis sera mis en application. Monsieur le Maire rappelle que la procédure, lorsqu'une entreprise ou un usager ne respecte pas les règles, est souvent très longue. Il faut introduire un recours auprès du tribunal judiciaire et le traitement de celui-ci peut mettre des mois voire un an et plus.

Pendant les négociations, il a été convenu d'adapter la taxe au métrage réelle de l'enseigne. Monsieur le Maire a reçu personnellement avec les services chaque chef d'entreprise pour leur présenter ces éléments. Il ne souhaitait pas leur envoyer la redevance de la taxe locale sur la publicité sans les avoir informés. Cela a permis également d'identifier et corriger des erreurs de métrage de certaines enseignes publicitaires.

En ce qui concerne le débat sur la « campagne électorale », Monsieur le Maire ne souhaite pas réagir. Il souhaite simplement rappeler qu'il y a beaucoup de dirigeants des entreprises du Parc de Villejames qui exploitent à Guérande mais ne sont pas pour autant Guérandais.

Monsieur le Maire maintient sa position sur le fait que cette taxe qui n'a jamais été appliquée de 2008 à 2019 ne le soit pas.

Frédéric MICHÉ demande comment l'on va pouvoir rééquilibrer le Budget de fonctionnement ?

C'est un budget prévisionnel qui a été voté pour 2019. Au cours de ce municipale, tous les budgets prévisionnels ont été en deçà de ce qui a été réalisé, donc globalement Monsieur le Maire reste serein. La Ville de Guérande est toujours dans une démarche de recherche d'une diminution de ses charges de fonctionnement. Elle utilisera tous les leviers possibles pour rééquilibrer le budget prévisionnel et prudentiel. Cela pourra se constater lors de l'examen du Compte Administratif de la Ville.

Monsieur le Maire souhaite corriger le terme utilisé « carnets de commandes bien remplies des entreprises » pour les entreprises contactées pour la mise en place de cette délibération pour la suppression de la Taxe Locale sur la Publicité. Car, il faut remettre la phrase « carnet de commandes bien remplies des entreprises » dans le contexte exact où cela a été dit. Il s'agissait des entreprises qui depuis quelques mois avaient davantage de visibilité sur leurs activités mais en faisant face également à d'autres difficultés comme celle du recrutement.

VOTE : Majorité – 8 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT- François PAGEAU – Valérie SAUVIAT)

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

8 – Modification délibération n°2019-61 suite à une erreur matérielle - Concours restreint de maîtrise d'œuvre – Construction de l'école de la Maison Neuve – Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre

Hervé NAËL précise que les élus du groupe Guérande Alternance prennent acte de cette erreur et voteront donc l'attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre au lauréat du concours.

En sa qualité de porte-parole du groupe Guérande Alternance, il souhaite redire ici son inquiétude profonde devant les sommes que la Majorité engage là et qui vont plomber durablement tous nos investissements. Ce choix dispendieux n'aurait pas été celui des élus de son groupe et ils ne peuvent qu'espérer que les Guérandais n'aient pas à le déplorer et que les

élus à qui ils feront confiance pour le prochain Municipalité sauront maîtriser les choses afin que la facture ne s'alourdisse pas de manière insoutenable.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

9 – Avenant n°1 à la convention pour la restauration des monuments historiques

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

10 – Convention cadre de mécénat pluriannuel d'entreprises en faveur du programme pluriannuel de restauration du patrimoine

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

11 – Convention de mécénat d'entreprise avec le Crédit agricole Atlantique-Vendée et la Fondation du Crédit agricole en faveur de la restauration de la Porte Saint-Michel

Hélène CHALLIER demande à ce que Catherine LACROIX et les services veillent à ce que l'impact visuel du logo du Crédit Agricole soit limité ; elle espère que l'on pourra l'intégrer au mieux sur le site afin de ne pas dénaturer ce dernier.

Catherine LACROIX la rassure en disant que les services et elle-même veilleront à ce que les logos soient le plus discrets possibles.

VOTE : Unanimité

12 – Convention triennale d'objectifs avec l'association « Mille-Feuilles et Petit Lu »

Cette délibération ne soulève aucun débat.

VOTE : Unanimité

13 – Approbation du règlement intérieur des Ateliers culturels

Hélène CHALLIER demande à ce qu'un article du règlement intérieur soit repris car la rédaction n'est pas cohérente.

Monsieur le Maire adhère à la remarque d'Hélène CHALLIER et demande à ce que le texte soit modifié en ce sens.

Sous réserve de cette modification le règlement est adopté à l'unanimité.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Luc PORTET.

14 – Convention de partenariat avec la société GUERANDIS -E. LECLERC pour la Fête médiévale 2019

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

15 – Rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires liés au forfait de post-stationnement - Année 2018

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

16 – Convention avec Cap Atlantique définissant les modalités de reversement du forfait de post-stationnement

Hélène CHALLIER indique que les élus de son groupe s'opposeront à cette délibération en votant contre, non sur la forme, mais sur le fond.

En effet, ils refusent et l'extension du parking payant et l'usine à gaz que constitue le traitement du forfait post stationnement, plus cher à traiter peut-être que ce qu'il ne rapportera jamais. Quel déplorable système, improductif et tellement néfaste pour le petit commerce à l'heure du tout numérique.

Il est encore temps d'en prendre conscience.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT)

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO.

17 – Convention cadre entre la Ville et le C.C.A.S. de Guérande

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurence GEFFRAY.

18 – Renouvellement classement « commune touristique »

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

19 – Nombre de conseillers communautaires à Cap Atlantique - Mandat 2020-2026

Frédéric MICHÉ demande pour quelles raisons, la Baule qui devrait n'avoir que 9 sièges en a finalement 10 ?

Son groupe, Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, est pour un accord local – il considère que toutes les communes même petites doivent être représentées au Conseil Communautaire – un Conseil Communautaire est un maillon essentiel et important pour certains sujets. Il peut être aussi une source de déficit démocratique et également un éloignement de l'électeur vis-à-vis des instances politiques qui dirigent les collectivités car il n'y a pas d'élection de délégués communautaires au suffrage direct. C'est un vœu politique fort, en ce qui concerne les élus de son groupe, que l'on puisse un jour changer de scrutin afin qu'il y ait plus de liens directs entre les élus et les électeurs pour que les prises de décisions soient plus claires.

Monsieur le Maire partage cette idée. Le siège supplémentaire attribué à la Baule s'explique par le fait que Camoël se composera lors du prochain mandat de 1 délégué et non plus 2 et que le souhait émis était que le nombre de sièges à Cap Atlantique reste à 51.

Frédéric MICHÉ demande si seule La Baule pouvait bénéficier de ce siège vacant ou s'il aurait pu être attribué à une autre commune ou si on aurait pu baisser à 50 sièges.

Monsieur le Maire répond que seule La Baule pouvait avoir ce siège.

VOTE : Unanimité

20 – Actualisation de la convention cadre de mutualisation étendue du système d'information de Cap Atlantique et de ses communes membres

Hervé NAËL s'étonne que la convention prenne effet au 10 décembre 2018.

Monsieur le Maire lui répond que la convention précédente prenait fin au 10 décembre 2018 et que cette délibération a d'abord été soumise au vote du Conseil Communautaire avant d'être soumise à l'examen des Conseils Municipaux, d'où le délai un peu long entre la date d'effet de la convention et le vote aujourd'hui. Cette délibération a un effet rétroactif.

VOTE : Unanimité

21 – Création d'un service mutualisé à Cap Atlantique - Délégué à la protection des données

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

L'ordre du jour de la présente séance étant arrivé à son terme, Monsieur le Maire invite un membre de la liste Vivons Guérande Ecologique et Solidaire à faire lecture de la question orale posée par ce groupe. Au regard du nombre de points abordés dans cette question, Monsieur le Maire propose que l'on procède point par point.

Anne-Gaëlle RÉVAULT donne lecture du 1er point :

« Avec près de 400 enfants de moins de 3 ans et environ 400 entre 3 et 6 ans, 2 crèches et une centaine d'assistantes maternelles, Guérande accueille de nombreux jeunes enfants. La Ville se doit de proposer services et équipements en conséquence.

1^{er} point : aires de jeux

Actuellement, certaines assistantes maternelles parents et grands-parents préfèrent aller aux aires de jeux de La Baule, Batz/Mer ou celles des villages de La Madeleine et de Queniquen plutôt qu'à la Coulée Verte, pourtant bien placée, en centre-ville, proche des écoles, en face de la Médiathèque.

Effectivement, seul un toboggan est adapté aux tout-petits, moins de 3 ans. Et encore, son escalier n'est pas vraiment sécurisé vu la hauteur de la rampe et l'espace vide ainsi créé.

Pour les plus grands, la structure principale est hors service depuis février. Démontée depuis peu, on suppose qu'elle sera remplacée.

Au jardin de Versailles, c'est à partir de 4 ans. Rue Lamartine, les jeux sont cassés et donc entourés de barrières depuis plusieurs mois.

Les aires de jeux participent à une réelle mixité sociale et favorisent des échanges souvent constructifs.

> Est-il prévu d'installer une nouvelle structure ou des jeux individuels pour les tout-petits (1-3 ans) à la Coulée Verte ?

> Est-il prévu d'installer de nouveaux jeux au jardin de Versailles ou ailleurs ?

> Quand est-il prévu de remplacer la structure des plus grands et les jeux de la rue Lamartine ?

> Envisagez-vous de prendre l'avis de professionnels et de parents pour connaître leurs attentes en terme de structures de jeux ? »

Anouk PAOLOZZI DABO lui apporte la réponse suivante :

« Votre question aborde plus particulièrement l'aire de jeux de la Coulée Verte ainsi que celle du secteur Kerbiniou Lamartine.

Je vais tout d'abord, vous apporter une réponse plus générale afin de vous présenter notre vision globale sur le sujet et revenir plus particulièrement sur les 2 secteurs qui vous tiennent à cœur.

Notre équipe a parfaitement conscience du besoin des familles en la matière, qui relève de l'épanouissement et de l'éveil corporel des enfants dans les meilleures conditions de sécurité.

Un diagnostic visuel est effectué plusieurs fois par an et nous avons engagé il y a quelques mois, un diagnostic plus complet de l'ensemble des aires afin de déterminer un plan d'action

permettant dans un premier temps, d'effectuer toutes les interventions de mise en sécurité et de simple renouvellement, puis de réfléchir à moyen terme sur une stratégie plus globale des aires de jeux, de par leur destination et la fonction de ces aires sur l'ensemble du territoire guérandais.

Cette réflexion portée par Frédéric DUNET associe l'ensemble des délégations concernées (famille, intergénérationnel, villages, associations, sport, culture...) qui peuvent s'appuyer sur les remontées de terrain dont elles disposent et sur le réseau de compétences associées.

La première phase de diagnostic a d'ores et déjà permis d'identifier des interventions d'urgences comme le démontage de l'aire de la coulée verte ou la réparation de certains éléments de l'aire de Kerbiniou Lamartine.

Concernant les autres sites, le diagnostic n'est pas encore terminé et sera suivi d'effets cet été ainsi qu'à la rentrée pour un montant prévisionnel de l'ordre de 30 k€.

Enfin pour en revenir à la réflexion globale, celle-ci donnera lieu à l'issue du groupe de travail, à une présentation dans les différentes commissions concernées d'ici la fin 2019. »

Anne-Gaëlle RÉVAULT donne lecture du second point :

« Le département, via la PMI, organise un atelier motricité 2 fois par mois hors période scolaire, ouvert gratuitement à tous les enfants jusqu'à la marche et leurs parents. Ces ateliers ont lieu le vendredi matin à l'école du Pradonnais, dans une salle inoccupée. Des tapis de gym de la commune sont utilisés pour adoucir le contact au sol ; les autres équipements (balles, agrès pour bébés, jouets, livres...) appartiennent à la PMI donc au département. La salle était mise à disposition gratuitement jusqu'à ce que la mairie décide depuis presque 2 ans de faire payer au département 400 euros par an. Rien ne justifie une telle facturation entre collectivités publiques. Commune et département devraient travailler ensemble pour améliorer la vie des citoyennes et citoyens.

> Pourquoi avez-vous décidé de faire payer le département pour l'utilisation de cette salle inoccupée ?

> Préférez-vous que ce service gratuit pour les familles et ne coûtant rien à la ville ait lieu dans une autre commune que Guérande ? En effet, on peut deviner que le département choisirait une autre ville qui lui proposerait une salle gratuite. Ce serait dommage pour les familles guérandaises qui perdraient un service de proximité apprécié. »

Anouk PAOLOZZI DABO lui apporte la réponse suivante :

« Je dois tout d'abord dire que j'ai été très surprise de cette question. Pas pour le fond qui mérite quelques informations pour comprendre notre position mais pour le fait qu'elle est arrivée quelques jours à peine après que ce sujet a été abordé lors d'une réunion entre la Ville et le Conseil Départemental.

Réunion qui se déroulait seulement entre techniciens, aucun élu présent et dont le thème initial n'était absolument pas ce sujet... d'où m'a surprise de retrouver cette question ce soir.

Bref, le hasard fait bien les choses sans doute...

Vous nous interpellez sur une proposition de convention que nous avons présentée au département pour l'utilisation d'une salle dans l'enceinte de l'école de la Pradonnais, dans le cadre d'atelier de motricité proposé par la PMI.

Contrairement à ce que vous indiquez cette proposition est largement justifiée.

En effet malgré ce que vous écrivez, toute utilisation d'une salle municipale entraîne un coût pour la collectivité. A moins que la PMI n'ait ni besoin de chauffage, de lumière et que vous imaginiez que nous puissions ne pas entretenir la salle avant et après un atelier avec des enfants... Ce genre de demande n'est donc pas neutre pour notre commune.

Mais vous imaginez bien que cela n'est pas la seule chose qui a motivé notre décision de demander une participation du département.

La protection de l'enfance étant de sa compétence, le département participait au fonctionnement de notre Relais d'assistants maternels à hauteur de 3050 euros par an. Cette somme, même minime, nous permettait notamment d'organiser des matinées d'activités avec les assistants maternels de Guérande. Ces matinées, portées par une politique municipale en faveur de la petite enfance sont volontairement qualitatives. Organisées 2 fois par semaine par notre responsable du RAM, elles sont encadrées par 2 animatrices qualifiées dans ce domaine. Ces propositions sont très plébiscitées par les assistantes maternelles.

Il y a 2 ans le département, a décidé de supprimer unilatéralement cette subvention, par un simple courrier d'information. Pour notre commune et surtout pour ce service, la perte de cette subvention (ajoutée à d'autres) a nécessité que nous réfléchissions à notre budget et à nos priorités.

Mais notre municipalité étant très attachée à accompagner ses familles par des services de qualité, il nous a été inimaginable de devoir réduire, voire d'arrêter ses matinées tellement appréciées et utiles, à cause d'une décision arbitraire du département. La ville a donc décidé de maintenir son budget et de compenser cette perte.

A la vue de ce nouveau désengagement du département, nous avons donc pris la décision de lui demander une participation minimale pour l'utilisation d'une salle municipale pour leur activité afin que la mairie n'endosse pas seule les frais liés à ce type d'intervention.

Pour terminer, vous vous interrogez sur le fait que la PMI puisse choisir une autre commune pour leurs ateliers. En effet, elle couvre 8 communes et pourrait donc naturellement se rapprocher des autres communes pour savoir si elles peuvent mettre à disposition gracieusement une salle. Je n'y vois pas de problème particulier.

Quant à l'argument de la perte d'un service de proximité... on peut aussi voir cela positivement pour les habitants des autres communes qui n'auront pas à se déplacer sur Guérande.

Et on en revient toujours au même constat pourquoi Guérande devrait-elle supporter les « fameuses » charges de centralité...

Le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire précise qu'il n'était pas informé de la tenue de la réunion qu'Anouk PAOLOZZI-DABO évoque au début de sa réponse et donc que la question n'a pas de lien avec cette réunion.

Anne-Gaëlle RÉVAULT donne lecture du troisième point :

« En septembre 2017, en commission travaux, des changements pour la Coulée verte nous ont été présentés : arboretum, tables de pique-nique, potager, théâtre vert et déplacement du terrain de pétanque. Seul ce dernier a été effectué. Pourtant, d'autres travaux étaient prévus en 2018, comme le potager, destiné, au moins partiellement, aux écoliers de Guérande. Dans ce cadre,

une aide de 500 € a été demandée lors de l'opération « 10 000 coins nature dans les écoles et collèges ». Cette aide a été accordée, à condition de réaliser le potager avant le 31 décembre 2017. Un potager est un très bon outil pédagogique.

> Quand est prévue la réalisation de ce potager ?

> L'école ou la ville pourra-t-elle tout de même bénéficier de l'aide ou est-ce trop tard ? »

Bernard MACÉ lui apporte la réponse suivante :

« Vous rappelez, avec raison dans la contextualisation de votre question, la présentation en commission travaux d'un projet d'aménagement de la Coulée Verte qui comportait différentes composantes.

Ce projet n'a effectivement pas encore été mis en œuvre car notre équipe a préféré prendre un peu de temps et de recul, pour réfléchir à une programmation globale qui comprend un parcours vert, allant du Stade Jean Ménager jusqu'au Petit Paradis, en passant par la Coulée verte. C'est cette réflexion qui conduit aussi notre équipe à réfléchir à un aménagement cohérent des aires de jeux sur ce même parcours.

Enfin et il ne faut pas le nier, les différents mouvements de personnels et absences liées malheureusement à des arrêts maladies de longue durée au sein du service Espace Vert ne nous ont pas permis de dégager suffisamment de temps agents sur ce projet.

En tout état de cause, je souhaite que le potager puisse être rapidement réalisé sans trop empiéter sur le futur projet d'aménagement global du site. L'aménagement global de la Coulée verte étant lui aussi soumis à la réflexion pluridisciplinaire en cours dont le résultat pourra être présenté en commission fin 2019. »

Anne-Gaëlle RÉVAULT donne lecture du quatrième point :

« Nous avons été surpris de lire dans les compte-rendus des visites du CHSCT que l'accueil périscolaire du Bois Rochefort avait lieu dans un préfabriqué, très bruyant, trop petit, vétuste et provisoire depuis 25 ans !! Et celui de La Madeleine également trop petit.

> Quand prévoyez-vous de faire des accueils adaptés aux enfants se préparant à une journée d'école ou la terminant ?

Nous avons également eu connaissance que des éléments de la structure de jeux de l'école du Bois Rochefort sont abîmés.

> Quand est-il prévu de la réparer ? »

Anouk PAOLOZZI DABO apporte la réponse suivante

« Tout d'abord, je souhaite rappeler que la ville de Guérande s'engage depuis de nombreuses années pour faciliter la vie des familles en proposant certains services comme la restauration scolaire et les accueils périscolaires.

La ville gère aujourd'hui 6 APS et par mesure d'équité pour les enfants, 2 sont organisés au sein des écoles privées, et je tiens à préciser que pour ces derniers nous sommes soumis au bon vouloir des établissements concernant les espaces mis à disposition.

Faits importants, nous sommes témoins depuis quelques années d'une augmentation très significative et rapide de l'utilisation de ces services par les familles et devons donc trouver des solutions pour adapter les lieux à ces nouvelles données.

Concernant l'APS du Bois Rochefort, l'accueil des enfants se fait effectivement dans un bâtiment modulaire qui a certes une durée de vie potentiellement moins importante qu'un bâtiment en dur mais que l'on ne peut pas qualifier de provisoire. De nombreuses collectivités ou entreprises utilisent ce type de bâtiment notamment lié à son adaptation et à sa facilité d'implantation.

Pour en revenir à Guérande, le bâtiment qui accueille l'APS a fait l'objet d'aménagements et d'adaptations réguliers (isolation extérieure, aménagements intérieurs, jardin pédagogique,...) permettant d'améliorer sans cesse le service rendu et de répondre à la réglementation d'accueil des enfants. Une des dernières interventions importantes concernait notamment la mise en accessibilité de la structure.

D'ailleurs dans le cadre du diagnostic Ad'AP de l'ensemble du groupe scolaire, il est nécessaire d'effectuer certains travaux et notamment d'installer un ascenseur, ce qui entraîne une réflexion globale sur l'établissement et sur son évolution. Il est donc envisagé de déplacer l'APS et de l'adapter à ces nouveaux besoins.

Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude par les services techniques en étroite collaboration avec la délégation enfance-jeunesse. Il sera proposé par la suite de créer un groupe de travail « utilisateurs » à l'instar de celui qui existe pour le groupe scolaire Maison Neuve afin d'étudier ensemble les propositions.

Dans l'attente de ces travaux d'envergure, nous avons déjà mis en œuvre certaines actions pour améliorer l'accueil des enfants, ouverture d'un 2^{ème} accueil au sein de la maternelle et ceci malgré les réticences de l'équipe enseignante, utilisation de la salle du restaurant scolaire pour certaines activités.

Vous nous interrogiez également concernant le jeu de l'école du Bois Rochefort, qui semble être votre préoccupation du moment, nous venons de recevoir un devis pour la réparation du jeu et la question de son évolution, suppression ou remplacement, sera étudiée rapidement.

Vous avez également rapidement évoqué l'APS de La Madeleine, qui connaît également une augmentation importante de son utilisation. Le syndicat de La Madeleine a lancé, il y a quelques mois un groupe de travail pour réfléchir à la meilleure solution à proposer et dans l'attente, à partir de la rentrée prochaine, nous utiliserons la salle Saint-Joseph en plus du bâtiment actuel, cela également afin d'améliorer l'accompagnement des enfants.

Pour terminer, je souhaite revenir sur le fameux compte rendu sur lequel vous vous êtes appuyés pour votre question. Comme vous à la lecture du compte rendu, j'ai été quelque peu surprise et je souhaite rappeler un peu le contexte des visites effectuées dans le cadre du CHSCT.

Elles sont effectuées par des membres du CHSCT, élus et agents. Lors de ces visites, les représentants des utilisateurs des sites visités ne sont pas nécessairement présents. De ce fait, les participants n'ont pas forcément connaissance du suivi des projets, entretiens et autres informations qui pourraient être pertinentes lors de ces visites. Les remarques relevées sur les comptes rendus ne sont qu'une appréciation personnelle des choses par les participants et même s'il est toujours intéressant d'avoir un point de vue extérieur, ce dernier peut être parfois atténué/modifié par la connaissance de certaines informations. »

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 1^{er} juillet 2019.
La séance est levée à 20 heures.